



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI A ADOPTÉ À
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, le conseil municipal a
adopté le règlement intitulé «Règlement numéro 2018-03 : « Règlement
régissant la période de questions lors des séances du conseil »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

LEDIT REGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU
MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

***DONNÉ À SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 6^{ème} JOUR DU MOIS
DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT.***




Denis Ouellet
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier par intérim de la
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié
l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le
conseil, le 6 février 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^{ième} jour du mois de février 2018.



DENIS OUELLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL &
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM